

SNU
ipp

Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC

SNUipp (FSU) 16, rue Etoupée 61000 Alençon
Tél / Fax : 02 / 33 / 26 / 80 / 95
E-mail : snu61@snuipp.fr

61

Fédération Syndicale Unitaire

A Alençon, le 27/11/2007

Madame l'Inspectrice d'Académie,

Les réactions de la part des collègues de la circonscription de Mortagne au Perche concernant la mise en place du livret de connaissances et de compétences du socle commun nous amènent à vous adresser ce courrier.

Comment « inviter » tous les directeurs sans avoir au préalable, soit assuré leur remplacement, soit banalisé la journée? Pour pallier leur non remplacement, il n'appartient pas aux directeurs de solliciter les collectivités locales pour la mise en place d'une garderie (cette expérimentation est initiée par le Ministère de l'Éducation Nationale: nous pensons donc que les élus locaux doivent en être informés par la responsable des services départementaux de l'Éducation Nationale), ni aux équipes d'écoles d'assumer la répartition des élèves.

Comment seront financés les différents déplacements des collègues tant vers l'inspection académique (Alençon) que vers l'inspection départementale (Mortagne)? Nous tenons à vous rappeler que ce département et cette circonscription sont étendus.

Le temps des collègues n'est pas extensible; ils assument déjà beaucoup de missions, le fait d'en rajouter n'est pas de nature à les apaiser au regard des charges de travail qui s'accumulent sans contrepartie, ni moyens supplémentaires, ni valorisation du métier d'enseignant. Le volume annuel d'heures dévolues aux conseils de cycle ne suffit déjà pas à assurer tout ce qui relève de sa compétence (programmations de cycle, PPRE, analyse des situations particulières, échanges sur les situations de classe, décision de passage et de maintien ...), nous nous inquiétons des conséquences induites par cette nouvelle charge.

D'autre part, les équipes d'écoles s'interrogent sur les finalités de ce nouveau livret ; chaque fin de trimestre, elles remettent déjà aux familles, aux enfants, un livret d'évaluation qui a fait l'objet de nombreuses discussions et concertations pour sa mise en place.

Enfin, ce dispositif relevant d'une expérimentation, nous pensons qu'il devrait pouvoir s'effectuer sur la base du volontariat.

Madame l'Inspectrice d'Académie, pour vous entretenir de vive voix de l'ensemble des problèmes soulevés par la mise en place de ce dispositif, nous sollicitons une entrevue.

Veillez agréer, Madame l'Inspectrice d'Académie, nos salutations distinguées.

Pour le SNUipp,
les secrétaires départementaux
Olivier Hollebecque, Emmanuelle Hallouard,